

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 mai 2015

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour.

I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales pour 2015 :

ASSOCIATIONS	2015
ACAI	780,00 €
ACPG	185,00 €
ANACR	185,00 €
FNACA	125,00 €
AMIS DE LA QUINTINIE	1850,00 €
ASSOCIATION DE L'AGRICULTURE	500,00 €
ASSOCIATION des DONNEURS DE SANG	210,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE	310,00 €
C.A.U.E.	81,00 €
CLUB DES AINES	560,00 €
COMITE DE JUMELAGE - ALLEMAGNE	945,00 €
COMITE DE JUMELAGE - ECOSSE	945,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	355,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	525,00 €
CULTURE ET CONNAISSANCE	450,00 €
EST CHARENTE ATHLETISME	485,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF – C.E.S.	355,00 €
GARDON CHABANOIS	100,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	180,00 €
GYMNASTIQUE 4 SAISONS	180,00 €
HANDBALL	1755,00 €
LOS REJAUVITS	350,00 €
LA LYRE	1335,00 €
OVALE CHABANOIS	2770,00 €
PREVENTION ROUTIERE CHARENTE	270,00 €
R.A.S.E.D. COOP SCOLAIRE OCCE	535,00 €
SOCIETE DE CHASSE	250,00 €
Société des AMIS DE CHASSENON	150,00 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE	255,00 €
SSFC – Section FOOTBALL	1705,00 €
SSTC – Section TENNIS DE TABLE	940,00 €
TENNIS CHARENTE LIMOUSINE	270,00 €

<i>COMITE DES FETES GRENORD</i>	185,00 €
<i>BADMINTON</i>	240,00 €
<i>FNATH</i>	95,00 €
<i>LE TAROT CHABANOIS</i>	130,00 €
<i>ARABESQUE</i>	215,00 €
<i>ASSOCIATION DES VISITEURS DE MALADES</i>	125,00 €
<i>PARENTS D'ELEVES APEC</i>	200,00 €
<i>THEATRE CHABANOIS</i>	185,00 €
<i>BIKER'S NIGHT</i>	155,00 €
<i>DYNAMICS GIRLS</i>	150,00 €

II. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Des subventions exceptionnelles sont attribuées aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes de Grenord : 325 €,
- Culture et Connaissance : 150 €,
- Association chasse : 150 €,
- Tennis Charente Limousine : 200 €,
- ANACR : 150 €.

III. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Une subvention sera versée aux coopératives scolaires ainsi que pour les sorties scolaires :

Ecole primaire :

- Coopérative : 525 €
- Sorties : 2 500 €

Ecole maternelle :

- Coopérative : 355 €
- Sorties : 800 €

IV. CREATION DE POSTES SAISONNIERS

La création de postes saisonniers est décidée pour le Centre de Loisirs et le camping :

Centre de Loisirs

- 4 adjoints d'animation à temps complet
- 1 adjoint technique (30 h)
- 1 adjoint technique (25 h)

Camping

- 1 adjoint technique (10 h)

V. DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

La gratuité de la salle des fêtes est accordée au Comité des Fêtes de Grenord à l'occasion du spectacle de magie du 28 mars 2015.

VI. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS 2014

Il est décidé de demander à la Commune d'Exideuil une participation aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les enfants d'Exideuil fréquentant la structure pendant les vacances scolaires. Cette participation est basée sur le coût de fonctionnement de la Mairie par heure et par enfant.

VII. FRAIS DE GESTION : GYMNASSE ET PISCINE

Suite au transfert des compétences gymnase et piscine à la Communauté de Communes de Haute Charente (CCHC), une convention prévoit que les dépenses d'énergie incombant désormais à la CCHC. Il est décidé de demander le remboursement d'une facture EDF réglée par la Commune en 2014 ainsi que le remboursement de plusieurs factures (SAUR et GDF) de 2015.

VIII. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET ASSAINISSEMENT

Est acceptée la décision modificative n° 1. Elle concerne un virement de crédit afin de régler une facture d'AGUR correspondant à la participation de la Commune aux travaux de branchements d'un particulier.

IX. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

La mise en place des entretiens professionnels d'évaluation sera un levier pour la gestion du personnel. Le compte rendu de l'entretien professionnel sera pris en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade. Il servira également de fondement à la modulation du régime indemnitaire. Celui-ci comprendra une part variable établie notamment en fonction de la manière de servir du fonctionnaire.

X. TARIFS ALSH AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Après discussion, il a été décidé de modifier au 1^{er} septembre 2015 les tarifs du Centre de Loisirs :

Tarif	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF > 680	7,45 €	5,20 €	4,85 €	2,60 €
QF de 531 à 680	7,05 €	4,80 €	4,65 €	2,40 €
QF de 401 à 530	6,75 €	4,50 €	4,50 €	2,25 €
QF de 0 à 400	6,10 €	3,85 €	4,17 €	1,92 €

Tarif	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF > 680	9,35 €	7,10 €	5,80 €	3,55 €
QF de 531 à 680	9,00 €	6,75 €	5,60 €	3,35 €
QF de 401 à 530	7,95 €	5,70 €	5,10 €	2,85 €
QF de 0 à 400	7,25 €	5,00 €	4,75 €	2,50 €

XI. MISE EN VENTE DE BIENS COMMUNS

Il est décidé de mettre en vente la maison d'habitation sis 4 rue de Verdun comprenant un local boutique ainsi que deux appartements (1^{er} et second étage).

XII. ORGANISATION D'UNE VENTE D'OUVRAGES DESHERBES

Dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, la Médiathèque réalise régulièrement un tri des documents. Cette opération appelée « désherbage » est indispensable à la gestion des fonds. Les ouvrages peuvent être mis en vente au profit des particuliers. Une vente se tiendra le lundi 25 mai au parc municipal.

XIII. AFFAIRES DIVERSES

- Un point est fait sur les différents projets en cours : fermeture de la piscine, révision du POS en PLU, projet d'aménagement de bourg.
- Madame MASDIEU est désignée comme référente élue en matière de santé et de sécurité au travail.
- Lecture est donnée d'un courrier du tennis Club de Charente Limousine.